

Formation professionnelle : la fin du grand détournement ?

Le ministre du travail communique sur plusieurs mesures administratives prises à l'encontre de l'EBM Business School. Selon les Échos du 20 février 2026, une demi-douzaine d'autres fermetures administratives de CFA devrait suivre pour des dérives de quelques millions à quelques dizaines de millions selon les dossiers. Le Ministère du Travail estime à 1 milliard les fraudes sur la formation professionnelle, dont 650 millions sur l'apprentissage.

Avec la loi « Liberté de Choisir son Avenir Professionnel » de 2018, le Gouvernement a fait le choix assumé de supprimer tout pilotage et toute régulation de l'offre de l'apprentissage, dans un marché ouvert à tous les aventuriers, et à toutes les dérives, sans contrôle a priori. En avril 2025, en Conseil des ministres, il était annoncé une « remise à plat » de la certification Qualiopi, une labellisation administrative a posteriori, « car elle n'assure pas la fonction qui lui était conférée de garantir un standard de qualité pour les formations en apprentissage et pour les publics adultes ». Depuis cette annonce, force est de constater que rien n'a été fait pour renforcer la certification qualitative ou un contrôle en amont des inscriptions.

La réforme de 2018 s'est accompagnée d'une politique d'aide financière massive pour développer l'apprentissage, la Cour des comptes dénonçant des « effets d'aubaines » pour les entreprises. Dans le même temps, la mise en place d'un pilotage par les coûts contrat en réduction permanente entraîne une spirale à la baisse des financements et une dégradation de la qualité de la formation. En effet, comment garantir une formation de qualité avec une précarisation des formateurs, des économies sur la matière d'œuvre et une limitation des investissements sur les plateaux techniques ? Les organismes les plus qualitatifs souffrent...

Quand un CFA frauduleux se voit retirer son droit de former, les autorités de tutelles se tournent vers les réseaux consulaires et l'AFPA, qui sont le derniers recours pour ne pas laisser sans solution des centaines d'apprenti-es. Pourtant, ce sont ces organismes qui souffrent le plus des conséquences de la loi de 2018 et des politiques austéritaires !

Les inquiétudes vont croissant sur l'avenir de nombreux CFA associatifs, sur le réseau de CFA des CMA. Dans la formation continue, l'État précarise le réseau des GRETA. L'État veut rendre, à marche forcée, l'AFPA financièrement rentable. Cela se traduit par une première attaque contre l'ADN social de l'AFPA, avec la fermeture progressive de la restauration collective et la transformation des restaurants en « lieu de convivialité ». Cette chasse à la rentabilité fait planer de grandes inquiétudes sur l'avenir de certains centres AFPA et des formations. Pour permettre aux personnes les plus fragiles de se former, l'égalité d'accès à la formation sur le territoire doit être garantie.

Des organismes douteux détournent visiblement l'argent de la formation professionnelle, et l'État compte ensuite sur les organismes historiques pour récupérer les apprenti-es qui se retrouvent sur le sable...
L'ampleur des fraudes confirme l'urgence de remettre à plat l'ensemble du système de financement de la formation. Il faut d'urgence un plan de préservation et de protection des opérateurs historiques et de leur

maillage territorial. Il faut sortir la formation professionnelle de la rentabilité pour remettre l'utilité sociale au centre.

Le financement doit prendre en compte les spécificités des territoires notamment la ruralité, et les territoires ultramarins. Par exemple, les CFA des DROM font face à des coûts structurellement plus élevés — de l'ordre de 10 % selon la DGEFP — combinés à des effectifs réduits, sans que le système actuel ne prévoie aucune compensation adaptée.

La transition écologique, la réindustrialisation, les reconversions massives exigent un investissement historique dans la formation initiale et continue. **La FERC-CGT rappelle que la formation n'est pas un coût mais un investissement ! C'est tout l'objectif de la mise en place d'un grand service public de formation professionnelle continue !**

Montreuil, le 7 avril 2026